

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 5,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevets, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIRCL.
6 heures du mat.	12.1 legr. dessus zéro.	48 degrés.	703 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 heures.	11 heures.	7 heures.	Nouvelle lune.	6	
5 m.	57 m.	59 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 5 juin 1840.

IMPUISSANCE DE M. THIERS ET DE M. BARROT.

Nous touchons à la fin de la session de 1840 ; elle devait être laborieuse, utile, féconde en bons résultats, elle se terminera sans réaliser aucune de ces espérances. M. Thiers, aidé du concours de M. Barrot, n'a rien produit ; il n'a pas même osé aborder des projets de loi légués par le ministère précédent. Ici les faits parlent haut, consultons-les.

Le ministère du 12 mai s'occupait de la réforme des prisons ; le ministère du 1er mars les trouve sans doute fort convenables. Le ministre de la justice avait touché à une grave question, celle des offices ; M. Vivien, éclairé par les paroles du roi, a rejeté les idées de son prédécesseur ; il avait été souvent question de faire une loi sur les sociétés commerciales, qui sait si on y songe maintenant ?

Qu'a donc fait M. Thiers ? il a obtenu des fonds secrets. Le ministère du 1er mai les aurait obtenus aussi facilement, sans déconsidérer la gauche. On lui doit l'amnistie ; le ministère du 1er mai était disposé à la donner ; cette amnistie était une nécessité pour tous les ministères.

Lui ferons-nous honneur d'avoir proposé la translation des cendres de Napoléon en France ? Ce serait là sans doute un acte recommandable s'il n'avait été si légèrement préparé, qu'il est devenu l'occasion de discordes nouvelles dans le pays.

Il a usé ses forces dans la discussion de la loi des sucres, et n'a fait qu'une loi provisoire. La conversion de la rente fait partie de son programme. A la manière dont il l'a soutenue, la chambre des pairs a compris qu'elle pourrait facilement la rejeter.

La cour et la chambre des pairs sont liguées pour embarrasser sa marche. Pour vaincre cette redoutable coalition, qu'aurait fait un ministre ayant des vues droites et fermes ? Il aurait pris en main la réforme électorale, aurait penché vers la démocratie, et, placé sur ce terrain, il aurait accepté la lutte sérieusement. Alors les intrigues auraient cessé dans la chambre des députés, les partis se seraient dessinés, et l'avenir aurait été moins incertain. M. Thiers a mieux aimé repousser toutes les pétitions sur la réforme électorale. Il a entraîné dans cette voie les complaisants amis de la gauche. Cette fois encore, il les a livrés à la déconsidération sans affermir la position.

M. Jaubert avait de nombreux projets de travaux publics ; en ce moment nous ne savons pas encore si la chambre discutera son projet de chemin de fer de Paris à Rouen. On n'a pas abordé la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, on n'abordera pas davantage celle qui concerne les paquebots transatlantiques. Tout s'ajourne, tout périlite. Le ministre à la main si souple, à la volonté si ferme, aux avis arrêtés, ne sait pas vouloir la destitution du préfet de l'Arriège et la réorganisation des gardes nationales si odieusement dissoutes, il n'a pas même encore préparé le projet de révision de l'article des lois de septembre relatif à la définition de l'attentat. Voilà cependant l'homme de prédilection de la gauche. Nous le demandons, a-t-il fait des choses utiles et glorieuses ?

Le Richelieu de la monarchie constitutionnelle n'est pas même un Mazarin au petit pied. Cependant M. Thiers aime le bruit, le mouvement ; il est actif, entreprenant. D'où vient que ses paroles sont sans portée ? d'où vient qu'il n'a

pas d'action sur la chambre haute, pas de majorité fortement constituée à la chambre des députés, et qu'au sein même du conseil on trame sa chute ? La raison, la voici : M. Thiers a de la puissance oratoire, mais M. Thiers manque de cœur ; or, les grandes résolutions viennent du cœur. Il lutte sourdement contre la prérogative royale. A cette lutte il se perdra, en traînant à sa suite tous les hommes assez aveugles pour ne pas attaquer le mal dans sa source.

L'équilibre dans les trois pouvoirs est une chimère ; la prépondérance dans l'une des trois volontés qui font la loi est une nécessité gouvernementale. La royauté l'a compris ; elle a exercé cette prépondérance en la déguisant, mais elle n'a pas pu absorber le pouvoir électif et le réduire à l'obéissance. Le pouvoir électif de son côté, ayant compris qu'il faut une pensée dirigeante et prépondérante pour que le pays puisse être gouverné, s'est mis alors à la quête d'un homme qui osât faire du pouvoir ; il s'est pris d'amour pour M. Thiers, mais il s'est abusé : M. Thiers n'est pas taillé pour le rôle qu'on lui a préparé. Nous l'avons dit, sa main tremble s'il s'agit de signer la destitution d'un préfet.

La chambre des députés n'a pas été dissoute en temps utile : c'est une faute. Le ministère repousse toute réforme électorale ; c'est encore une faute. Le voilà maintenant perdu dans l'opinion. En établissant le bilan de la session, nous avons établi son impuissance. Il est maintenant au pouvoir du roi de congédier M. Thiers, sans que personne ose se plaindre.

Que direz-vous, Messieurs de la gauche ministérielle, si la volonté royale brise votre idole ? Qui vous croira quand vous parlerez de ses intentions secrètes que vous n'osez pas même laisser percer ? Osez-vous alors dire avec nous que nos institutions garantissent mal notre liberté, notre bien-être, qu'elles livrent la direction de l'état à la royauté, et qu'il est impossible de faire triompher le principe du gouvernement représentatif et parlementaire ? Si vous tenez ce langage, vous vous déclarerez pour le droit de la nation contre le droit établi par la charte, vous donnerez adhésion à nos idées de réforme, vous reviendrez sous votre ancien drapeau. Alors à quoi vous aura servi votre alliance avec M. Thiers ? Voilà ce que nous demandons ; essayez de nous répondre.

M. Barrot est depuis deux jours à Lyon ; il n'a été l'objet d'aucune manifestation politique. En 1832, M. Barrot fit un voyage à Lyon pour défendre le *Précurseur* ; il fut entouré de nombreuses sympathies. A cette époque, M. Barrot se glorifiait de l'amitié de Dupont (de l'Eure) ; il est maintenant l'ami de M. Thiers : voilà ce qui explique son isolement au milieu de nous.

Le silence du peuple est la leçon des rois ; l'isolement des députés ressemble bien à la leçon que les peuples se plaisent parfois à donner aux rois.

Le *Journal du Commerce* de Lyon dirige en ce moment ses attaques contre le *Patriote des Alpes*. M. Crépu, qui le dirige, est placé trop haut dans l'estime de ses concitoyens pour qu'elles puissent le préoccuper un instant.

Il est impossible d'être victime de la confiance qu'on accorde à une administration, comme l'est en ce moment l'ancienne opposition de la confiance qu'elle a témoignée

au ministère. Quand M. Thiers est arrivé au pouvoir, elle s'est jetée dans ses bras avec une effusion qui devait nous surprendre de la part de députés qui, pour la plupart, n'avaient pas autrefois d'expressions assez dures pour en accabler le nouveau président du conseil.

Quand nous avons demandé la raison de cette effusion, on nous a répondu : « A tout péché miséricorde ! Sans doute M. Thiers a bien failli, il a bien trompé le pays ; c'est à lui que nous devons toutes les mauvaises lois qui enchaînent aujourd'hui la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté individuelle, etc., toutes ces lois enfin contre lesquelles nous avons tant déclamé. Mais M. Thiers se repent, et il est disposé à faire amende honorable ; il vient dans nos conciliabules, il conspire avec nous contre la cour, il en veut à cette volonté immuable dont personne, depuis dix ans, n'a pu se rendre maître ; nous et lui, lui et nous, nous serons assez forts pour dominer cette volonté. Souffrez donc que nous nous livrions à M. Thiers, pour qu'il dispose de nous à son gré ; souffrez que nous lui immolions en holocauste nos imprécations contre l'immoralité des fonds secrets ; souffrez qu'en sa faveur nous renoncions à tous nos principes sur l'urgence et l'équité d'une réforme électorale. Souffrez tout cela, car en compensation vous verrez M. Thiers brider la cour, lui monter sur le dos, l'éperonner dans le flanc, et la faire ensuite marcher comme il voudra. »

Et à la suite de ces mauvaises raisons par lesquelles certains députés de l'opposition cherchaient à cacher leurs projets de défection, on énumérait toutes les merveilles dont nous allions être témoins. C'était d'abord une magnifique hécatombe de préfets et de sous-préfets que M. Thiers allait faire sur l'autel de la patrie. A entendre les hérauts d'armes qui tournoyaient autour de lui et qui nous vantaient sa vaillance, les 86 magistrats de nos départements eussent tremblé sur leurs sièges. Trois mois se sont passés, et on ne cite pas encore un seul préfet qui ait été changé ; il y a mieux, pas un seul d'entre eux n'a été déplacé ; ils sont tous aussi tranquilles dans leurs hôtels que si nous vivions encore sous le ministère du 12 mai ou sous celui du 15 avril.

Savez-vous pourquoi on leur a laissé cette douce quiétude ? C'est parce que la cour ne veut pas qu'ils soient inquiétés. La cour ne le veut pas, entendez-le bien, et M. Thiers, ce lion déchainé contre elle, s'est soumis à ses volontés avec une docilité qui dénote le caractère le plus facile et le moins exigeant. La haute administration, l'administration qui, depuis 1830, a fait de la politique contre toutes les idées de la gauche, l'administration qui a tourmenté et poursuivi les hommes à convictions généreuses et indépendantes, cette administration demeurera maîtresse du terrain. La cour la protège, et M. Thiers ne prévaudra pas contre la cour.

Voulez-vous une nouvelle preuve de l'impuissance dans laquelle un cabinet responsable peut quelquefois se trouver vis-à-vis d'un pouvoir irresponsable ? voyez ce qui se passe à l'occasion du gouvernement de l'Algérie. Depuis quinze jours, un cri public se fait universellement entendre pour demander la révocation du maréchal Valée. Pressé par ces explosions d'un mécontentement unanime, le cabinet a voulu révoquer M. Valée. Il y a dix jours qu'il sollicite la permission de donner cette satisfaction à l'opinion publique, et jusqu'à présent elle lui a été refusée ; jusqu'à présent l'énergie lui a manqué pour vaincre les résistances

UNE FEMME MORTE.

M. de Valory, homme riche et jeune, vivait en province depuis deux ans auprès de sa femme qu'il aimait beaucoup, lorsqu'un procès l'amena à Paris. Il n'y a rien au monde de plus long et de plus fatigant qu'un procès, et rien non plus qui occupe moins ; une fois qu'on a vu ses juges et son avocat, on en est réduit à croiser les bras et à attendre le bon plaisir de la cour. M. de Valory allait dans le monde ; il revêt ses anciennes connaissances, il en fit de nouvelles et devint bientôt très-assidu chez Mme Davidson, jeune veuve qui, avec un nom anglais, n'en était pas moins une Française aussi jolie que spirituelle. Mme Davidson avait épousé un Anglais fort riche qui ne tarda pas à mourir en lui laissant de grands biens. Les personnes assez heureuses pour être admises dans l'intimité de cette dame comprenaient qu'elle ne tarderait pas à se remarier, et les prétendants étaient nombreux. M. de Valory, homme marié, ne pouvait pas se mettre sur les rangs ; mais comme il lui parut que Mme Davidson le distinguait, un je ne sais quel espoir se glissa dans son esprit ; il devint auprès de la jeune veuve d'une assiduité suivie ; il fut galant, empressé, respectueux d'abord, puis par degrés il laissa voir ses sentiments, et enfin il hasarda une déclaration. Quelque blessante que fut cette déclaration, Mme Davidson ne s'en irrita pas ; une femme n'est jamais bien fâchée d'inspirer de l'amour, même quand elle n'y veut pas répondre. La jeune veuve crut devoir à M. de Valory de l'indulgence et une explication franche :

— Vous êtes marié, lui dit-elle, monsieur, et l'amour dont vous me parlez, s'il était partagé, rendrait trois personnes malheureuses... Vous le voyez, je ne peux pas demeurer veuve ; aussi n'est-ce pas mon projet.

A cette déclaration M. de Valory opposa toutes les raisons possibles pour prouver que l'état de veuve riche est en France la plus heureuse position ; il n'était pas le premier à le dire ; depuis des siècles on l'avait remarqué. Qui ignore que les jeunes filles se marient pour avoir un nom et une fortune ? Sans cela hasarderai-elles leur bonheur à venir comme elles le font ? Un mauvais plaisant a dit que se marier c'est mettre la

main dans un sac où sur quatre-vingt-dix-neuf vipères il y a une anguille ; il s'agit de trouver l'anguille ; or, cela est difficile pour les hommes comme pour les femmes. Mme Davidson était libre, indépendante ; pourquoi se donnerait-elle un maître, peut-être bon, peut-être brutal, capricieux, exigeant et libertin ?

— Mon choix est fait, lui dit tranquillement la veuve.

— Votre choix est fait, Madame ? s'écria M. de Valory éperdu.

— Oui, répondit Mme Davidson, j'aime M. le baron de Saint-Marc ; c'est un homme jeune, bien fait, doux et aimable ; je le rendrai riche puisqu'il ne l'est pas et j'espère que je serai heureuse avec lui. Je suis décidée à l'épouser.

M. de Valory connaissait M. de Saint-Marc, il l'avait vu sans jalousie auprès de Mme Davidson ; c'était, suivant lui, un rival peu dangereux. Quand il se comparait avec ce jeune homme, il ne comprenait pas qu'on pût hésiter ; il ne crut donc pas un mot de ce que lui disait Mme Davidson, et pensa qu'elle résistait à sa passion pour lui et cherchait seulement à éloigner une intrigue que réprouve la société. Il avait cru jusque-là aimer d'amour Mme Davidson ; maintenant qu'on lui opposait un rival, l'amour-propre et l'orgueil augmentèrent sa passion, son esprit s'enflamma et ses poursuites devinrent plus vives.

— Vous aurez beau faire, lui disait Mme Davidson avec bonté, vous ne me séduirez pas ; d'abord je n'ai point de passion pour vous, ensuite vous ne m'aimez pas... Vous avez toujours eu pour votre femme la passion la plus vive, et à votre insu peut-être cet amour subsiste encore. L'éloignement, l'abandon où vous vivez à Paris, une espèce d'entêtement où le cœur n'a point de part, vous attachent à moi ; vous vous trompez vous-même, Monsieur ; vous avez causé une erreur qui a grossi comme ces bulles de savon qui s'arrondissent sous le souffle d'un enfant, et qu'une piqure d'épingle anéantit.

Quelques jours, quelques semaines passèrent, et M. de Valory, loin de renoncer à ses poursuites, devenait sans cesse plus pressant. Un homme amoureux, ou qui croit l'être, remarque tout. M. de Valory voyait que le rival qu'on lui opposait, M. de Saint-Marc, venait rarement chez la veuve ; qu'il n'y était pas

autrement reçu que tout le monde : ce mariage, dont on lui avait parlé, n'était donc qu'une ruse ; d'ailleurs, lui avait ses petites entrées ; on le recevait à la toilette, il arrivait impunément à toute heure ; on n'agit pas ainsi avec un homme qu'on n'aime pas. Dans la position où il se trouvait, le recevoir c'était ne pas repousser son amour ; c'était l'encourager même. Un soir, M. de Valory se présente chez Mme Davidson, et il la trouve seule et plus parée qu'à l'ordinaire.

— Que je suis heureux ! s'écria-t-il ; moi qui craignais de vous voir entourée.

— Non, je serai seule ce soir. J'ai défendu ma porte.

— Et vous avez été assez bonne pour m'excepter ?

— Que voulez-vous, mon ami ? vous m'avez amenée à n'être bien qu'auprès de vous.

Mme Davidson accompagnait ces paroles du plus gracieux sourire. Elle avait voulu ce soir-là être séduisante, et elle l'était ; le maintien, la voix, certaine nonchalance dont les femmes ont le secret, tout devait indiquer à des yeux moins clairvoyants même que ceux de M. de Valory qu'en amour les refus ont un terme, et qu'il vient un moment où on se lasse de la résistance. M. de Valory, de son côté, mit tout en usage pour obtenir un aveu qu'il croyait déjà voir errer sur deux lèvres tremblantes d'émotion, lorsque Mme Davidson lui dit enfin :

— Je vous ai trompé, mon ami. J'ai mis en avant M. de Saint-Marc qui, je vous l'avoue aujourd'hui, n'a jamais dû m'épouser et que je n'ai jamais aimé ; mais j'espère que vous me rendrez la justice de reconnaître que, jusqu'au moment où nous nous trouvons, je ne vous ai jamais donné la moindre espérance. J'ai toujours repoussé votre amour ; mon seul tort peut-être a été de vous recevoir.

— Hélas ! oui, madame, s'écria M. de Valory en s'emparant d'une des mains de la jeune femme, qu'on lui abandonna.

— Cet aveu m'était nécessaire, poursuivit Mme Davidson, dans la position où vous étiez. Si j'avais encouragé votre amour, ma conduite eût été coupable.

— Sans doute, répondit M. de Valory, je comprends le sacrifice que vous me faites ; je sais les obligations qu'il m'impose. Un homme comme moi, qui n'est pas libre, a besoin

qu'il a rencontrées; jusqu'à présent son bon vouloir a échoué contre une force inerte qui peut tout entraver, tout paralyser par ces quatre mots: *Je ne veux pas.*

Nous ne savons pas ce que l'ancienne opposition peut répondre à ces observations.

Notre armée d'Afrique est déjà forte de plus de 60,000 hommes; avec la moitié de ces forces, Bonaparte a fait la campagne d'Egypte. Nous, grâce à l'intelligence de M. le maréchal Valée, nous avons dépensé un mois et perdu un millier d'hommes pour nous retrouver juste, au dernier jour de l'expédition, au point où nous en étions lorsque notre armée est entrée en campagne. Il y a même, assurément, quelque chose de plus déplorable que cela, c'est que la nouvelle expédition ne pourra pas avoir lieu sans un renfort assez considérable de troupes. On parle d'un nouveau corps d'armée de 15,000 hommes qui devrait être immédiatement embarqué.

Qu'avons-nous besoin d'ajouter à des faits qui accusent aussi complètement et le maréchal Valée et le gouvernement qui n'a pas l'énergie nécessaire pour lui retirer ses pouvoirs?

On lit dans le *Courrier de Lyon*:

Nous recevons au sujet des prochaines élections municipales la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

Je suis du nombre des conseillers municipaux sortants, et l'arrondissement de l'Hôtel-de-Ville, qui m'avait élu, ne tardera pas à procéder à une nouvelle élection.

Dans le cas où quelques-uns des électeurs de cet arrondissement seraient disposés à me porter de nouveau, je les prierais de vouloir bien fixer leur choix sur un autre candidat. Je renonce à la candidature par des motifs que je crois inutile de faire connaître, puisqu'ils me sont tout-à-fait personnels; ils ne seraient d'aucun intérêt pour tout autre que moi.

» Agréez, etc.

M.-B. GROS.

Cinq directeurs de mines de houille viennent d'être condamnés à l'amende par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, pour contraventions aux lois et règlements concernant la police des mines; ces contraventions ont malheureusement coûté la vie à des ouvriers.

Le *Journal de Saint-Etienne* publie à ce sujet les réflexions suivantes:

Nous ignorons comment les choses se passent dans les autres contrées houillères de la France; mais ce que nous savons trop bien, pour n'avoir eu que trop souvent la mission de le constater dans nos colonnes, c'est la multiplicité des accidents de toute nature qui viennent pour ainsi dire chaque jour menacer l'existence des ouvriers mineurs, causer de graves blessures aux uns, la mort aux autres, et ravir ainsi à une malheureuse mère, à de pauvres orphelins, le soutien de la famille.

Lors du dernier conflit qui eut lieu à Rive-de-Gier, entre les exploitants et les mineurs, un journal de Lyon, le *Courrier*, prétendit qu'il y avait beaucoup d'exagération, des préjugés même dans ce que nous avions dit sur les périlleux travaux de l'exploitation des mines, périls, ajoutions-nous, qui recommandaient cette classe d'ouvriers à une sollicitude plus grande peut-être de la part des maîtres et qui justifiaient aussi le maintien d'un salaire plus élevé en raison même de ces dangers.

Le *Courrier de Lyon* alla jusqu'à dire que les accidents pour les mineurs n'étaient pas plus fréquents que pour beaucoup d'autres professions, et il citait les couvreurs, les maçons; enfin, d'après les calculs de ce journal, on ne pouvait compter annuellement qu'un ouvrier sur mille tués dans nos mines.

Par des motifs qu'on peut apprécier, nous ne voulûmes pas, alors que les esprits étaient encore très-échauffés à Rive-de-Gier, relever l'inexcusable légèreté avec laquelle on avançait des chiffres démentis par les faits matériels, et qui touchent à une question d'humanité.

L'occasion se présente naturellement ici de réfuter la statistique étrange du *Courrier*. D'abord il résulte d'un tableau officiel des accidents arrivés dans les mines de l'arrondissement de Saint-Etienne, de 1817 à 1831, que pendant cette période de temps, 698 ouvriers mineurs y ont été tués ou blessés; et un fait remarquable, c'est que le nombre des tués dépasse de beaucoup le chiffre des blessés. Ainsi, le nombre des premiers a été de 358, et celui des blessés de 340.

En résumé et terme moyen, le nombre des ouvriers mineurs qui ont péri ou qui ont été grièvement blessés pendant cette période de temps a été de DEUX SUR CENT par an. Il y a loin, par

malheur, de ce chiffre réel de deux sur cent au chiffre imaginaire de un sur mille avancé par le *Courrier de Lyon*.

Mais remarquons encore que depuis 1831 le nombre des accidents des mines a dû s'accroître en raison du plus grand nombre de puits en exploitation. Il faut le dire, quelle qu'en soit la cause, les accidents se sont accrues dans une proportion qui dépasse beaucoup l'extension donnée à l'exploitation des mines.

Ainsi, nous tenons d'un fonctionnaire public de Rive-de-Gier, bien à même d'être parfaitement renseigné à cet égard, que chaque semaine on peut compter dans cette ville, terme moyen, un ouvrier mineur gravement blessé ou tué.

NOUVELLES DU LEVANT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALEXANDRIE, le 17 mai. — Les affaires politiques ont été aussi nulles cette décade que la précédente. La peste a répandu l'effroi partout, et politique et commerce, tout est oublié; on s'informe plutôt du chiffre des malades que des conférences du divan. La mort de quelques Européens a jeté l'effroi dans tous les esprits; et, en effet, il est difficile de se rassurer quand on voit la peste continuer ses ravages malgré la grande chaleur et les efforts de l'administration sanitaire. Les gardes de santé ne suffisent plus au service et le nombre des porteurs de pestiférés a dû être augmenté. Espérons cependant que le mois de juin nous sera favorable et que nous serons bientôt délivrés de l'épidémie.

La navigation du Nil va enfin s'améliorer. Deux bateaux à vapeur ont commencé un service régulier entre Rosette et le Caire; on va leur en adjoindre deux autres. La célérité et la modicité du prix assurent à cette entreprise une longue prospérité.

CONSTANTINOPLE, le 17 mai. — Un changement très-important a eu lieu pendant la dernière décade. Halil-Pacha a été révoqué de ses fonctions de séraskier, généralissime des troupes, et remplacé par Mustapha-Nouri-Pacha, muchir de Janina. L'ordonnance de destitution est conçue en ces termes: « A mon visir. — Halil-Rifat-Pacha s'étant livré depuis quelque temps à certains actes incompatibles avec le rang qu'il occupe, j'ai jugé convenable de le révoquer de ses fonctions et de le remplacer par Mustapha-Nouri-Pacha, muchir de cinq provinces en Macédoine, dont je n'ai qu'à me louer, sa conduite étant irréprochable, et qui a prouvé son attachement aux intérêts de mon empire. »

Le bateau à vapeur *Taïri-Bahri* a été immédiatement expédié à Salonique pour ramener le nouveau séraskier. Mazloum-Bey, conseiller au département de la marine, convaincu d'avoir commis des actes contraires à l'esprit du hatti-schérif, a été aussi destitué. Ainsi le gouvernement montre la ferme intention de faire rigoureusement exécuter l'acte de Gulhané; grands et petits sont traités sans miséricorde.

Des personnes généralement bien informées donnent pour motif à la disgrâce d'Halil-Pacha ses sympathies pour Mehemet-Ali, ou du moins sa tendance à vouloir la paix avec l'Egypte. On l'accusait de s'être mis personnellement en correspondance avec le vice-roi. Il paraît positif que Mehemet-Ali a encore beaucoup de partisans parmi les fonctionnaires de la Porte; mais Kosrew-Pacha est encore tout-puissant et il éloigne les hommes qui font ombrage à sa politique.

TUNIS, le 12 mai. — Tripoli est en pleine insurrection; il en sera bientôt de même ici si le bey ne change pas de conduite. S. A. doit partir sous peu de jours à la tête de ses troupes pour faire rentrer dans le devoir les populations de la province de Gabes et des tribus voisines qui se sont révoltées contre son autorité. On cause de graves dommages à ses établissements de l'intérieur, à l'occasion de la création du monopole des tabacs.

Du 22 mai. — Les troupes du pacha ont enfin remporté une éclatante victoire sur les Arabes de la tribu de Tarhuna; ceux-ci ont été complètement battus, et on leur a enlevé 3,000 tentes et une immense quantité de bestiaux.

LAFFAIRE DE NAPLES.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Les hostilités contre la marine napolitaine continuaient encore le 8 mai dans le golfe Adriatique et aux îles Ioniennes. Voici ce qu'on écrit de Corfou, le 8 mai:

« En dix jours on a conduit ici cinq navires napolitains capturés par la corvette *Talbot*, à l'entrée de l'Adriatique. Hier, on a encore amené un brick chargé de grains, et aujourd'hui un trabac chargé d'huile qui était parti de Gallipoli pour se rendre à Venise. »

— On nous écrit de Malte, le 18 mai:

« Sir Robert Stopford est parti hier pour Naples avec les vaisseaux *la Princesse Charlotte* et *l'Implacable* et la frégate *Carysford*; il va rejoindre les vaisseaux *le Bellérophon*, *le Bembow* et la frégate *Tyne*.

tremblaient, dont la figure était décomposée, je n'aime pas ces rubans roses...

— Vous n'aimez pas le rose, mon ami? vous avez tort; il me va particulièrement bien; c'est l'emblème d'un amour jeune et frais comme le nôtre.

— Morte! morte! s'écriait M. de Valory; elle si jeune, elle si bonne et si belle, morte subitement sans que j'aie pu lui serrer les mains, sans que j'aie recueilli sa dernière parole ou son dernier souffle, sans que je lui aie fermé les yeux!

— Que voulez-vous? reprit tranquillement Mme Davidson, c'était une fluxion de poitrine; et dans ce cas-là, plus la malade est jeune, plus le mal est dangereux. Peut-être l'eût-on sauvée à Paris où nous avons de si habiles médecins, tandis que j'ignore si à Tours on jouit du même avantage; mais vous n'y pouviez rien. Quant aux soins, relisez cette lettre et vous verrez avec quel dévouement sa sœur et sa mère l'ont soignée.

Plus Mme Davidson parlait, plus sa voix tranquille et calme, plus sa parole froide et mesurée blessaient et contristaient le cœur de M. de Valory. Il se rappelait sa femme qu'il ne devait plus revoir; il cherchait dans ses souvenirs le son doux de cette voix éteinte pour toujours; sa mémoire lui rappelait Clarisse qu'il avait tant aimée; ce fantôme riant et gracieux se plaçait devant lui... Que de peines, que de soins il avait pris pour s'en faire aimer deux ans auparavant! quel beau jour que celui de son mariage! Comme il était jaloux de l'amour de Clarisse! avec quel plaisir il avait quitté Paris pour aller vivre avec elle à la campagne!

— Je comprends, lui disait Mme Davidson le plus tranquillement du monde, que si nous étions en Touraine, les convenances retarderaient notre mariage; mais à Paris il peut être prochain: ici peu de personnes ont connu Mme de Valory, et beaucoup de gens même vous croient garçon.

— Mais, Madame, dit M. de Valory en sanglotant, songez donc que ma pauvre femme était mon premier amour; si vous saviez comme je l'ai aimée!

— Oui, répondait Mme Davidson, vous l'avez aimée, sans cela vous ne l'auriez pas épousée, car je crois vous avoir ouï dire qu'elle n'était pas riche; mais tout passe dans ce monde, il n'est

Chronique Lyonnaise.

Les artistes lyonnais ont obtenu de véritables succès à l'exposition parisienne. Nous annonçons, il y a quelques jours, que M. Laverne avait obtenu une médaille d'or. Voici qu'une semblable distinction vient d'être accordée à M. Perlet, auteur d'un tableau religieux qui lui avait été commandé par le ministre de l'intérieur et destiné pour une église de Normandie.

Ce tableau, remarquable surtout par une grande correction de dessin, avait été fort admiré au salon.

— Avant-hier, à sept heures du matin, un énorme bloc de pierre s'est détaché du rocher de Pierre-Seize et a roulé sur la voie publique. Heureusement personne ne se trouvait là en ce moment, et l'on n'a eu aucun accident à déplorer.

— Un plancher de l'hospice de l'Antiquaille s'est écroulé avant-hier matin. Nous n'avons encore aucuns détails sur cet événement.

— Hier jeudi, à quatre heures du matin, on a retiré de la Saône, à la Mort-qui-trompe, le cadavre d'un individu qui a été reconnu être celui du nommé Gateau (Louis), ouvrier cordonnier, âgé de 28 à 30 ans, né à Ouroux, département de Saône-et-Loire, et demeurant à Lyon, rue Longue, n° 8. Gateau avait quitté son domicile depuis huit jours. Nous ignorons à quelle cause il faut attribuer cette mort.

— Le 14 mai, des inconnus se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans l'église de Matour (Saône-et-Loire) et y ont volé deux calices et une somme de 40 fr.

Dans la nuit du 19 au 20 du même mois, on a également pénétré dans l'église d'Azé. Les voleurs ont fracturé la porte de la sacristie, ainsi que la serrure d'une armoire où se trouvaient les vases sacrés; mais ils les ont respectés et n'ont pris qu'une somme de 16 fr. qui était dans le tronc.

C'est, à quelques jours de distance, le cinquième vol commis dans une église et probablement par les mêmes individus.

LISTE

Des jurés désignés pour siéger à la session des assises du second trimestre de 1840, dont l'ouverture aura lieu le 9 juin.

MM. Blanc (Jean-Pierre), marchand de vin, demeurant à Cognac.

Deboille (Joseph-Marie), commissionnaire, demeurant à Lyon.

Nepple (Pierre-Frédéric), docteur-médecin, idem.

Viallon (Jean-Claude), huissier, id.

Blanchard (Pierre-Louis), propriétaire, huissier, id.

André (Louis), propriétaire, demeurant à la Guillotière.

Jouve (Guillaume-Charles), marchand-toilier, demeurant à Lyon.

Thévenin (Jean-Marie), propriétaire, demeurant à la Guillotière.

Régner (Mathieu), propriétaire, demeurant à Aigueperse.

Guichon (Louis-Gaspard), docteur en médecine, demeurant à Lyon.

Fahy (Christophe), propriétaire, demeurant à Brindas.

Morel (Réné), docteur-médecin, demeurant à Lyon.

Bernat fils (Camille), propriétaire rentier, id.

Premillieux (Claude), arbitre de commerce, id.

Coste (Claude-Pierre-Victor), notaire, id.

Dumasaud (Emile), commissionnaire, id.

Bouniols (Pierre-Emile), propriétaire rentier, id.

Deleroy (Napoléon), marchand-fabriqueur, id.

Cals (Gabriel), banquier, id.

Bertrand (Paul-Joseph), marchand-fabriqueur, id.

Roche (Simon), négociant, demeurant à Amplepuis.

De Leuillon de Thorigny (Louis-François-Bernardin), propriétaire, demeurant à Bessenay.

Ducreux (Antoine), notaire, demeurant à Saint-Martin-en-Haut.

Ghéfaldi (Jean-Simon-Jules), architecte, demeurant à Lyon.

Navier (Louis-Antoine-François), propriétaire, négociant, demeurant à la Croix-Rousse.

Givord (Pierre-Antoine), propriétaire, demeurant à Lyon.

Vetter (Guillaume-Auguste), propriétaire, demeurant à Fontaine.

Arlès (Jean-Pierre), propriétaire, demeurant à Saint-Romain-de-Popey.

d'aimer plus qu'un autre pour s'acquitter, pour reconnaître dignement un amour qui doit être mystérieux et qui peut troubler la vie.

— Qu'appellez-vous un homme qui n'est pas libre? dit Mme Davidson. Est-ce que vous croyez, Monsieur, que je veux être votre maîtresse? est-ce que vous avez supposé que j'accepterais jamais un amour clandestin et adultère? Non, Monsieur. Vous connaissez M. Bernard, votre voisin de campagne en Touraine; il est aussi de mes amis. Lisez cette lettre: votre femme est morte.

— Morte! s'écria M. de Valory, en pâlisant. Mme de Valory, Clarisse est morte!

— Lisez, Monsieur, disait Mme Davidson en lui tendant le papier funèbre... Je sais tout le respect que vous devez à sa mémoire, ajouta-t-elle. C'était une femme jeune, sage, belle, et qui vous aimait; c'est une fleur tombée avant le temps, une rose qui n'a vécu que ce que vivent les roses, une matinée; mais, mon ami, ce n'est pas moi qui vous tiendrais compte d'une douleur hypocrite, vous pouvez donc vous l'épargner. Vous n'aimiez pas votre femme; vos regrets seront seulement ceux d'un honnête homme, c'est-à-dire assez légers; vous serez convenable, c'est tout ce que je vous demande. Pour moi, je n'avais pas l'honneur de connaître Mme de Valory; je ne puis donc pas la regretter, et, puisque je vous aime, cette mort ne doit pas m'affecter beaucoup.

— Morte! disait M. de Valory, sans écouter la jeune veuve.

— En y réfléchissant bien, continua Mme Davidson, cela vaut mieux pour tous les trois. Quelle vie misérable que celle d'une femme jeune encore et qui n'est pas aimée de son mari! Solitaire et dédaignée, elle consume ses jours dans les larmes; elle se nourrit de fiel; une jalousie bien naturelle la dévore; il vaut mieux mourir. Le mari qui aime ailleurs regarde sa femme comme un fardeau; sa maison lui pèse; il est en butte à tous les reproches, à toutes les tracasseries; sa vie aussi est misérable. Je ne parle pas de la troisième personne: elle est jalouse ou coupable, et quelquefois tous les deux.

— Madame! madame! s'écria M. de Valory, dont les mains

rien d'éternel. Vous ne l'aimiez plus...

— Je ne l'aimais plus! dit M. de Valory.

— A propos, reprit Mme Davidson, c'est demain mon jour de loge à l'Opéra; vous m'accompagnerez.

— Que j'aille au théâtre?

— Personne ne vous verra, vous serez caché dans le fond de la loge; d'ailleurs, il ne tient qu'à vous qu'on ignore encore demain que vous êtes veuf: vous n'avez qu'à retarder l'envoi des billets de faire part.

— Comment, Madame, c'est vous qui me parlez ainsi!

— Sans doute; je vous l'ai dit tout-à-l'heure, nous sommes seuls, point d'hypocrisie: vous n'aimiez pas votre femme; pourquoi la pleurer?

— Je n'aimais pas ma femme?

— Vous me l'avez dit cent fois... C'est moi que vous aimez, que vous adorez, que depuis trois mois vous poursuivez de vos déclarations et de votre tendresse. Eh bien! Monsieur, vous voilà libre; votre femme est morte, et ce que je ne vous avais jamais dit jusqu'ici, je vous l'avoue aujourd'hui: je vous aime. Mais prenez garde, je suis jalouse, jalouse d'un souvenir. Vous rappelez-vous mes paroles, il y a trois mois, au commencement de votre passion? « Vous ne m'aimiez pas, vous disais-je; votre cœur n'est rien dans tout ceci. Vous avez une jeune femme; c'est elle que vous aimez. » Par combien de serments ne me rassuriez-vous pas alors! Votre femme était à peine une amie; c'était une compagne indifférente qu'on oublie dans un château, et qui peut vivre ou mourir sans que le cœur batte plus vite. Eh bien! Monsieur, elle est morte; ne pleurez donc pas comme si la moitié de votre vie était au tombeau, ne pleurez donc pas comme vous le feriez sans doute si je venais d'expirer à vos yeux... Tenez, Monsieur, voici ma main.

L'épreuve était trop forte pour M. de Valory, ou, pour mieux dire, Mme Davidson avait bien jugé de ses sentiments; il se laissa aller sur un fauteuil; les sanglots qu'il avait à moitié contenus jusque-là éclatèrent; il se mit à pleurer, et dans son désespoir, gné d'une femme qu'il aimait; il s'accusa, et, dans son désespoir, cet homme, qui, deux heures auparavant, était entré amoureux fou de Mme Davidson, lui reprocha sa dureté, l'insensibilité

Duguey (Antoine-Jean, dit Camille), propriétaire, à Lyon.
Gayet (Charles-Etienne), notaire, à Saint-Genis-Laval.
Anrès (Alexandre-Hippolyte), commissionnaire, à Lyon.
Faisan (Jean-François), commissionnaire, id.
Mauteville (Jean-Marie), marchand de fer ouvré, id.
Gonnard (Jean-François), notaire, demeurant à Givors.
Dumas, (Claude-Louis), adjoint au maire d'Amplepuis.
Guesdon (Auguste), agent de change, demeurant à Lyon.

Jurés supplémentaires.

MM. Dufaire (Joseph), huissier, demeurant à Lyon.
Fleur-de-Lis (Jean-Marie-Léon), négociant, id.
Billet (François), propriétaire, id.
Brolemann (Etienne-Léopold), commissionnaire, id.

Paris, 3 juin 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est décidément le vice-amiral Dupotet qui va remplacer le contre-amiral Dupotet au blocus de Buenos-Ayres. Il va arborer son pavillon à bord de la frégate la *Gloire* qui était prête à partir de Cherbourg pour la Martinique, où elle devait conduire M. Duval-Dailly, gouverneur de cette colonie, qui s'embarquera sur la frégate l'*Erigone* dont on presse l'armement.

M. Thiers se propose, comme on sait, de récompenser par des fonctions diplomatiques la ferveur de quelques-uns de ses adeptes les plus fidèles. Cette volonté trouverait cependant, si nous sommes bien informés, quelques obstacles, et la nomination de M. Mathieu de la Redorte à un poste éminent près d'une cour d'Italie ne serait point tout-à-fait du goût de la royauté. Quant à M. le comte Walewski, qui a été largement indemnisé de ses déboursés du *Messenger*, son entrée dans la carrière diplomatique exigerait avant tout la grande naturalisation dont le noble comte n'est point encore pourvu, ne possédant en ce moment que la petite naturalisation, c'est-à-dire la jouissance des droits civils en France.

M. Loève-Weimars, une des plumes les plus élégantes du comte Molé, reste toujours en disponibilité et sans service actif au ministère des affaires étrangères.

On sait qu'une place de conseiller est en ce moment vacante à la cour de cassation. Croirait-on que cette place a été offerte par M. Vivien à M. Martin (du Nord), ex-ministre du 15 avril? Il y a, certes, bien loin de la pensée politique qui a pu inspirer à M. le garde-des-sceaux une telle démarche, à celle qui le poussait, il y a deux mois, à offrir à l'honorable M. Dupont (de l'Eure) un siège à la cour suprême. Nous faisons du chemin, on le voit, et personne n'aura plus désormais le droit de se plaindre du *statu quo*. Le malheur, c'est que nous faisons tout ce chemin en arrière, et que, sous le cabinet du 1^{er} mars, comme sous tous les ministères qui l'ont précédé, nous remontons la pente des révolutions.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 3 JUIN.

Avant l'ouverture, la rente à Tortoni était à 85 62 1/2 et 65. Le premier cours au parquet a été 85 65. Depuis l'ouverture jusqu'à trois heures, les affaires sont restées très-calmes, la rente flottant entre 85 60 et 65. Après trois heures, quelques achats faits par le parquet ont décidé le mouvement dans le sens de la hausse. Le 3 a remonté à 85 75, cours auquel il a fermé.

A 4 heures, le cours était 85 77 1/2.

Le 4 avait fléchi dès les premiers cours. Il était tombé à 115 75, mais ensuite il s'est relevé et a fermé à 116 05.

La liste civile, qui n'a pas vu avec plaisir la présentation du projet de loi sur la translation des cendres de l'empereur, vent néanmoins tirer quelque profit de la circonstance, et elle a choisi pour texte de ses réflexions, dans son journal favori, le *Courrier de Bordeaux*, vous devinez quoi? l'apologie du 18 brumaire! On conçoit cette préférence. Depuis quelques années, cet organe du château n'a pas écrit un article qui ne tendit à prouver que nous étions dans l'anarchie constituée, et que nous avions besoin, pour nous en tirer, d'une main ferme et d'un esprit expérimenté.

crnelle qu'elle laissait voir dans un moment aussi terrible pour lui.

— Mais, mon Dieu, dit Mme Davidson, quelle espèce de sensibilité puis-je avoir pour une femme que je n'ai jamais vue, pour une rivale? J'en ai parlé en termes convenables; c'était tout ce que je devais. Quant aux ménagements que je vous devais en vous annonçant une nouvelle pareille, une fois qu'il était convenu que vous ne l'aimiez pas...

— Hélas! Madame, s'écria M. de Valory tout en larmes, je me trompais; je l'aimais, je l'aime, et je suis certain que de la vie je ne pourrai chasser son souvenir de mon cœur.

Au lieu de s'offenser d'un aveu pareil, Mme Davidson se mit à rire aux éclats:

— Madame de Valory! s'écria-t-elle, Madame de Valory!

La porte d'un cabinet s'ouvrit, et cette Clarisse déjà si pleurée, cette femme morte parut rayonnante de santé, quoique un peu pâle d'émotion. Clarisse avait tout entendu.

— Monsieur, dit alors Mme Davidson avec dignité à M. de Valory, vous aurez peut-être de la peine à me pardonner ce que je viens de faire; mais veuillez m'entendre, et vous verrez que je ne suis pas la seule coupable; vous avez aussi des torts envers moi. Vous vous êtes permis, Monsieur, de me faire une déclaration, et j'ai continué à vous recevoir, voilà ma faute; cependant, Monsieur, votre amour à vous était une insulte, puisque vous n'étiez point libre; c'était un mensonge, puisque vous aimez votre femme; nous étions donc coupables tous les deux, et vous plus que moi, vous pour qui je n'étais l'objet que d'un caprice, d'une fantaisie. Ce qui m'excuse encore, Monsieur, c'est que je ne vous ai jamais aimé, que je n'ai jamais encouragé votre amour; vous venez de l'avouer vous-même tout à l'heure presque devant votre femme, et il était nécessaire qu'elle l'entendît, car déjà elle savait vos assiduités chez moi; et si elle est aujourd'hui ma complice, quelle femme refuserait d'acquiescer ainsi les preuves de la fidélité de son mari?... Eh bien! Monsieur, mes rubans roses vous déplaisent-ils toujours autant? Dans huit jours, Monsieur, je serai Mme de Saint-Marc.

MARIE AYCARD.

(*Courrier français.*)

Substituez le nom de Louis-Philippe à celui de Napoléon, et 1840 à 1799, et à part quelques phrases de couleur locale, vous aurez la pensée du *Courrier de Bordeaux*, le dépositaire favori des confidences, c'est-à-dire des rancunes et des espérances de la cour:

L'acte matériel peut sembler coupable; mais le fait moral, la destruction de l'anarchie par la volonté courageuse d'un homme qui joue sa tête pour rétablir l'ordre et la société, en rétablissant le pouvoir, est un spectacle admirable qui doit faire le sujet des méditations de tous les véritables hommes d'état.

Que reproche-t-on à Napoléon? D'avoir détruit la constitution directoriale, d'avoir cassé le Directoire, d'avoir supprimé les conseils, et notamment le conseil des Cinq-Cents?

Eh bien! à cela nous répondrons que cette prétendue constitution n'existait plus; que le Directoire lui-même et les conseils l'avaient violée, l'avaient foulée aux pieds, l'avaient détruite, l'avaient fructifié, et que tous leurs pouvoirs étaient, par ce seul fait, devenus inconstitutionnels, même d'après la constitution qu'ils invoquaient. Ils ne représentaient plus que leur propre iniquité.

Mais lors même qu'il n'en aurait pas été ainsi, lorsque cette constitution anarchique et stupide eût encore existé, dans toute son étendue et dans toute sa teneur, Napoléon n'en serait que plus grand à nos yeux pour l'avoir détruite à lui tout seul. Cette constitution, c'était la ruine, le désordre, la perte de l'Etat, en permanence; c'était la république impuissante, corrompue, dégradée, imposée par une violence inepte et populacière à un pays monarchique qui ne pouvait la supporter. En quoi donc Napoléon aurait-il été coupable de détruire une constitution anti-nationale, anti-monarchique, anti-sociale, qui faisait et ne pouvait faire que le malheur du pays; une constitution si ridiculement formulée, si complètement mauvaise, que, dans la France entière, ni alors, ni depuis, elle n'a été soutenue, défendue, réclamée par personne? Mais ce que Napoléon a fait de mieux dans toute sa vie, c'est très-certainement d'avoir détruit cette *anarchie constituée*, et le 18 brumaire a été sans contredit bien plus utile à la France que la bataille d'Austerlitz.

Le *Capitole*, que la déconvenue de la souscription bonapartiste embarrasse singulièrement, publie ce matin l'invocation suivante à l'un des prétendants napoléoniens, sous la forme d'une nouvelle entre filets:

On s'entretenait beaucoup ce soir, dans les salons politiques, d'une lettre écrite par M. le comte de Survilliers (Joseph-Napoléon), pour être remise à M. le président du conseil par l'intermédiaire de M. le duc de Padoue. Cette lettre porte qu'ayant appris le vote de la chambre sur le crédit relatif à la translation des cendres de l'empereur, M. le comte de Survilliers croit pouvoir, au nom de la famille impériale, offrir un million au gouvernement français pour compléter les moyens qu'il a jugés nécessaires afin d'honorer dignement cette dépouille sacrée. M. Thiers s'est chargé, dit-on, de répondre à cette noble ouverture, qui ne sera pas accueillie, mais qui n'en a pas moins produit une certaine sensation.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 2 juin.

DISCUSSION DU BUDGET.

Après l'adoption du budget des affaires étrangères, la chambre passe à l'examen du budget de l'instruction publique, et en adopte les six premiers chapitres.

La séance est levée à six heures, et la discussion renvoyée à demain.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 juin.

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget des dépenses (budget de l'instruction publique).

Chap. 7. Instruction secondaire, 1,977,800 fr.

La commission propose une réduction de 25,200 fr.

M. MEILHEURAT présente quelques considérations sur les inconvénients de l'instabilité des professeurs dans les collèges, et sur le mode d'examen des aspirants au baccalauréat-ès-lettres.

M. COUSIN, ministre de l'instruction publique, reconnaît que l'instabilité des professeurs a des inconvénients, mais l'immobilité en aurait de plus grands. Quant au baccalauréat-ès-lettres, M. le ministre affirme que tous les élèves sont jugés exclusivement sur leur mérite, et que la publicité des examens donne toute garantie aux familles.

M. COCHIN pense que des écoles d'instruction publique supérieure, instituées sur le programme des écoles de Paris, remplaceraient avec avantage ce qu'on a appelé les collèges royaux de 2^e ou de 3^e ordre.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE: En 1837, la chambre a décidé que le gouvernement pourrait établir un collège royal par département; la chambre n'a fait que se réunir au vœu du pays. J'ai entre les mains les pétitions de quarante-quatre villes qui demandent à faire des sacrifices considérables pour avoir un collège royal.

Quant aux écoles d'instruction primaire supérieure, je suis d'avis d'en limiter le nombre, et je pense qu'à Paris il en faudrait une par arrondissement.

M. DUBOIS (de Nantes): Il y a une grande pensée dans la fondation d'un collège royal au chef-lieu de chaque département; au moment où vous allez proclamer la liberté de l'enseignement, il importe, au milieu de la concurrence qui va s'ouvrir, que l'on sache où s'enseignent les bonnes doctrines scientifiques, les doctrines du pays et du gouvernement.

Il n'y a pas incompatibilité, d'ailleurs, entre les collèges royaux et les écoles dont on a parlé.

M. ABRAHAM DUBOIS engage M. le ministre de l'instruction publique à consulter les inspecteurs de l'Université et les instituteurs communaux, plutôt que les préfets, sur le choix des villes où l'on doit établir des collèges royaux et des commissions d'examen.

MM. de Lapresse, de Golbéry et Lherbette soumettent à la chambre quelques observations sur la rétribution universitaire à laquelle échappent les écoles secondaires ecclésiastiques.

M. COUSIN annonce que la discussion sur cette question s'ouvrira l'an prochain et sera complète, à l'occasion de la loi relative à la liberté de l'enseignement.

MM. Ch. Tesnières et Albert combattent la réduction proposée par la commission.

Voici comment la commission a motivé cette réduction: «Trois villes sollicitent plus particulièrement la concession de collèges royaux: ce sont Alençon, Angoulême et La Rochelle. La première a voté 330,000 fr. pour l'acquisition de son collège communal; la grandeur de ses efforts témoigne de l'importance de ses besoins. Le ministre paraît être en mesure d'y

répondre. Nous accordons volontiers les fonds pour Alençon. L'organisation du collège de Saint-Etienne suffisant aux ressources de personnel dont peut disposer le ministre, nous avons, d'accord avec lui, réduit la proposition du budget de 25,200 fr. La réduction est mise aux voix et adoptée.

Chap. 8. Instruction primaire (dépenses imputables sur les fonds généraux du budget), 1,800,000 fr.

M. F. DELESSERT demande par amendement que ce chapitre soit augmenté de 200,000 fr. pour l'établissement de nouvelles salles d'asile.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY combat l'amendement. On peut, selon lui, sur l'allocation générale, prendre la somme nécessaire à l'établissement des salles d'asile, sans accroître le chiffre de 1,800,000 fr.

M. DIETRICH appuie l'amendement dans l'intérêt des classes ouvrières. Il fait remarquer combien les salles d'asile sont importantes pour le bien-être physique et moral des enfants des classes pauvres, surtout dans les pays industriels et manufacturiers.

M. GLAIS-BIZOIN, de sa place: La révolution de juillet devait créer 44,000 écoles primaires et 44,000 salles d'asile. C'est un monument qui aurait pu défier tous ceux de la Restauration, de l'Empire et des autres régimes. Ces institutions sont nécessaires au bien des classes pauvres, à la moralisation des enfants du peuple. Ce n'est pas 200,000 fr., mais deux millions qu'il faudrait demander pour les salles d'asile, et on mériterait ainsi les bénédictions du pays.

M. SALVANDY répond que malheureusement les enfants qu'on envoie dans les salles d'asile ont souvent contracté déjà des habitudes qui rendent ce bienfait inutile. La spéculation des familles pauvres exploite d'ailleurs trop évidemment les enfants.

L'orateur dit qu'en traversant l'Italie l'an dernier, il a vu avec douleur pour la France qu'elle entendait mieux que nous ses devoirs à l'égard des enfants pauvres. Nous avons donné des écoles primaires à notre pays; je demande, dit M. Salvandy, des salles d'asile pour l'enfance.

M. LHERBETTE engage la chambre à penser aux intérêts des contribuables et à s'éclairer mieux avant de voter.

M. SALVANDY repousse la fin de non-recevoir de M. Lherbette.

M. DUPRAT ajoute quelques mots.

M. GAUGUIER: Je demande la parole. (Aux voix! aux voix!) Je n'ai que deux mots à dire: J'approuve la proposition de M. Delessert parce qu'elle est excellente; et si vous aviez supprimé beaucoup de dépenses inutiles, vous auriez de quoi satisfaire cette dépense.

M. LEPELLETIER D'AULNAY: Il est bien entendu que dès à présent et au moyen des 200,000 fr. d'augmentation déjà demandés par le gouvernement et accordés par la commission sur le chapitre 8, le gouvernement peut pourvoir aux dépenses des salles d'asile.

L'amendement est mis aux voix et adopté après une épreuve douteuse. On remarque que M. Guizot, ministre du commerce, vote contre, et M. Rémusat, ministre de l'intérieur, pour.

Chap. 9. Instruction primaire (dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils-généraux), 3,960,000 fr. — Adopté.

Chap. 10. *Idem* (dépenses imputables sur la portion des cinq centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils-généraux), 50,000 fr. — Adopté.

Chap. 11. *Idem* (dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires), 200,000 fr. — Adopté.

Chap. 12. Institut, 562,000 fr. — Adopté.

Chap. 13. Collège de France, 144,044 fr. — Adopté.

Chap. 14. Muséum d'histoire naturelle, 480,450 fr. — Adopté.

Chap. 15. Bureau des longitudes, 121,760 fr. — Adopté.

Chap. 16. Bibliothèque royale, 385,000 fr. — Adopté.

Chap. 16 bis. Troisième annuité d'un crédit extraordinaire de 1,264,000 fr. à répartir sur douze années, et qui a été jugé indispensable pour faire face aux besoins des divers départements de la bibliothèque royale, 174,223 fr. — Adopté.

Chap. 17. Service des bibliothèques publiques, 117,600 fr.

M. LHERBETTE présente des observations sur une somme de 20,000 fr., demandée à titre d'encouragement pour la rédaction de catalogues de bibliothèques de départements et pour frais de surveillants.

M. SALVANDY s'attache à justifier cette dépense, surtout en ce qui concerne l'allocation accordée à un inspecteur général des bibliothèques de France.

M. DUBOIS (de Nantes), au nom de la commission, déclare qu'elle n'a pas voulu absorber la plus grande partie de ce crédit de 20,000 fr. au profit d'un inspecteur.

M. COUSIN: Si on veut que le ministre sache ce qui se passe, il faut qu'on lui donne un agent temporaire ou permanent pour qu'il soit à même de donner des ordres ou des conseils. Je prie la chambre de maintenir l'allocation; l'agent ne sera que temporaire, si on veut, et alors l'allocation ne couvrira plus une place, mais une fonction.

M. LHERBETTE dit quelques mots de sa place.

M. AUGUIS fait remarquer que dans un autre chapitre il y a une somme de 6,000 fr. consacrée au même emploi. Au chapitre des indemnités temporaires, il doit y avoir des allocations tout-à-fait analogues.

M. COUSIN: Dans le chapitre dont on parle, toutes les dépenses ont un emploi déterminé, et distinct de celui auquel on veut consacrer l'allocation attaquée.

Le débat se prolonge encore entre MM. Dubois (de Nantes), Lherbette et Salvandy. Puis M. le président met aux voix le chapitre avec une réduction de 4,000 fr. proposée par la commission.

La réduction est adoptée ainsi que le chapitre réduit.

Chap. 18. Etablissements divers, 200,000 fr. — Adopté.

Chap. 19. Souscriptions, 243,800 fr. — Adopté.

Chap. 20. Encouragements aux savants et hommes de lettres, 150,000 fr.

M. TASCHEREAU: Je ne viens pas demander la suppression de ce crédit, j'en viens seulement réclamer en quelque sorte la moralisation.

L'orateur dit que 222 parties prenantes sont inscrites sur la liste. Sur ces 222, 139 touchent des pensions de moins de 1,000 fr., et 83 des pensions de 1,000, 2,000 et même de 5,000 fr. Il y a deux auteurs d'ouvrages inédits, et il y a huit académiciens.

L'orateur continue.

Il est 4 heures 1/4.

Au moment où nous quittons la chambre, M. Taschereau propose au ministère de publier chaque année la liste des hommes de lettres ou savants qui prennent leur part des encouragements portés au chapitre en discussion. M. Cousin montait à la tribune pour répondre.

Le *Journal du Havre* donne aujourd'hui des nouvelles de Buenos-Ayres. L'état de la question est toujours le même. La conduite du contre-amiral Dupotet est justement critiquée par les correspondances. Il eût été plus digne en effet d'un contre-amiral français de recevoir à bord de son navire les propositions du gouvernement de Buenos-Ayres, au lieu d'aller les solliciter à bord d'un navire étranger. Devait-il s'attabler côte à côte avec le ministre ou plutôt l'exécuteur des hautes-œuvres de Rosas

qui, dans toutes les orgies qu'il a présidées, a porté les toasts les plus dégoûtants contre le roi, la France, ses agents et sa marine?
Le blocus existe toujours : l'opinion généralement reçue dans

le pays est que notre différend avec Buenos-Ayres ne pourrait se terminer que par une expédition française avec des troupes de débarquement pour agir par terre. En attendant, le commerce souffre considérablement, et il y a sur la rade de Monte-

video une très-grande quantité de navires de toutes nations qui ne savent que devenir, les produits du pays étant rares et chers.

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES, VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e,

DE LA PROPRIÉTÉ DITE

LA TOUR DE LA BELLE ALLEMANDE,

Située quai Serin.

Le mardi 7 juillet 1840, à dix heures du matin, dans la salle des notaires, il sera procédé, par M^e Darmès, notaire, à l'adjudication de cette propriété; elle se compose :

1^o De trois corps de bâtiments bourgeois, formant quarante-cinq pièces agencées, avec salle de billard, salle de bains, serre-chaude, buanderie, lavoir, logement pour le fermier, vastes remises, écuries, fenils, greniers, caves voutées; chaque bâtiment desservi par un escalier.

2^o De 2 hectares 71 ares 37 centiares de terrain d'un seul tènement garni de belles salles d'ombrage et traversé par des eaux courantes. Du sommet de la tour et de toutes les parties du clos, l'on découvre la Saône et les environs. Cette propriété peut être facilement divisée; elle conviendrait aussi à un établissement réunissant un grand nombre de personnes; elle rapporte au propriétaire 4,000 fr. par an.

Les antiques souvenirs du château de la Tour de la Belle Allemande ajoutent encore un mérite à cette propriété qui fut la demeure d'un ancien président de la cour royale de Lyon.

Mise à prix 80,000 fr.

S'il y a enchère au-dessus de la mise à prix, l'adjudication sera irrévocablement prononcée.

La vente étant faite pour cause de départ, les plus grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

La propriété peut être visitée tous les jours. S'adresser, pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, sur les lieux, au propriétaire, ou à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (2254)

ANNONCES DIVERSES.

(8375) A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé, avec les ustensiles pour la fabrication des chandelles, dans un quartier populeux.

S'adresser à MM. Prost et Phily, marchands d'huile, rue Confort, 22.

(7319) A vendre.

UN SUPERBE MOBILIER DE MAGASIN, consistant en banques de diverses grandeurs, plusieurs beaux casiers à coulisses, en noyer, bureaux, placards, rayonnages, un grand coffre-fort avec sa pierre, poêles, calorifères, lampes à gaz, balances, grillages, vitrages et autres agencements.

S'adresser port Saint-Clair, maison Tholozan, n° 19.

(8413) A vendre.

DEUX CUVES en bon état, cerclées en fer, dont l'une contient trente beaujolaises, et l'autre vingt-cinq.

S'adresser à M. Berguerand, pharmacien à Châtillon-les-Dombes (Ain).

Service des Omnibus

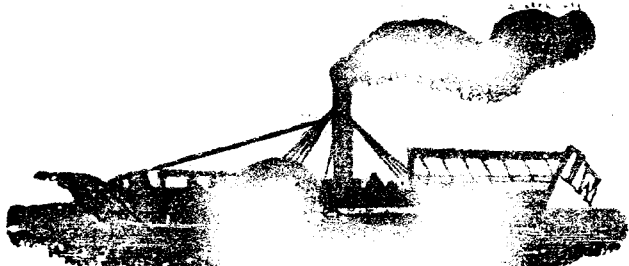
Des TERREAUX au POINT-DU-JOUR, passant par Saint-Just et les Massues,

DIRIGÉ PAR LE SIEUR DURAND.

Heures du Départ :

Des Terreaux, toutes les deux heures paires, de huit heures du matin à huit heures du soir; du Point-du-Jour, toutes les deux heures impaires, de sept heures du matin à sept heures du soir. (8419)

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

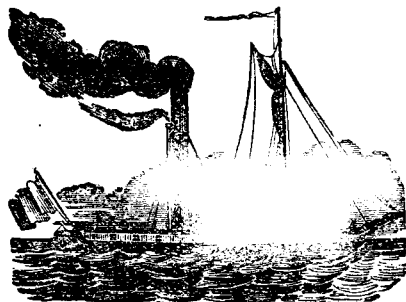
POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX :

Pour AVIGNON.—1^{re}, 20 f.—2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7380)



LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR

CROCODILE,

D'UNE MARCHE SUPÉRIEURE,

FAISANT LE SERVICE

DE LYON A VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE
ET ARLES,

Partira du quai de la Charité, près la place Groslier,
dimanche 7 juin, à quatre heures du matin.

Il prendra voyageurs et marchandises.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, entrepreneurs de transports, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2. (7403)

(2768) SIROP ANTI-GOUTTEUX,

DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par 1^{er} seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans 1^{er} monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouvent qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

Correspondants : A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; à Villefranche, Voituret; à Grenoble, H. Bouteille; à Bourg, Béraud; à Nantua, Mercier; à Belley, Martin; à Lons-le-Saunier, Mangin; à Saint-Etienne, Garnier; à Roanne, Labor; à Mâcon, Lacroix; à Châlon, Paquelin; à Charolles, Bert; pharmaciens qui procureront et le médicament et l'instruction.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acuité ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vicence, chez M. Moutet fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Barkel, droguiste, rue du Terrallier.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

A VENDRE.—FONDS D'ÉPICERIE, DROGUERIE, etc., très-bien agencé et achalandé, situé sur un des beaux quais du Rhône. S'y adresser, chaussée Perrache, n° 18.

(8402) On demande UN EMPLOYÉ pour un magasin de bonneterie.

S'adresser chez M. Foity fils, grande rue Mercière, n° 40.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR.



Départ tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin,
du port de la Charité,

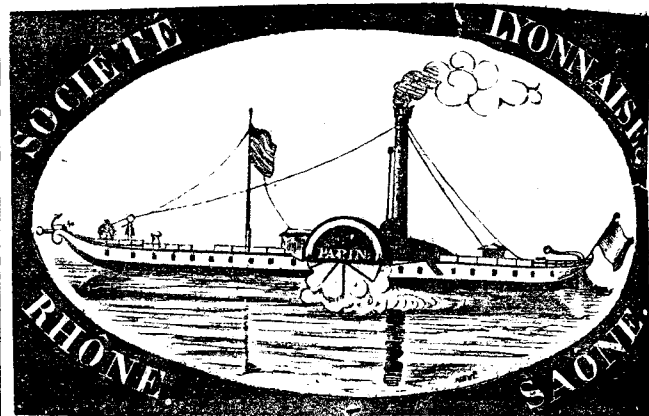
POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par la supériorité de leur marche.

Les bureaux sont place de la Charité, 26 à 30, et quai de Retz, 42. (7365)

GRANDE BAISSSE DE PRIX.



LE PAPIN

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Samedi 6 juin 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Premières places pour AVIGNON, 20 fr.

Secondes places ————— 12 fr.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)



MARLEIX

COLS

TAILLEUR

GHEMISES

13, PLACE

PLAIRE, LYON

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2799)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURST FILS, RUE POULAILLERIE, 19.